



**Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale
de l'A.T.M.P. du Rhône**

**RAPPORT D'ACTIVITE
2018**

INTRODUCTION.....	4
1- PRESENTATION DE L'EQUIPE.....	5
2- PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	6
2-1 Effectifs	6
2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.....	6
2-3 « Socio-démographie » de la population accompagnée.....	6
2-4 Suivi des accompagnements.....	12
2-5 Géographie de l'activité.....	14
2-6 Journée type d'un(e) éducateur (trice) au SAVS:.....	15
2-7 Groupes d'expression 2018 – Participation des usagers.....	18
2-8 Les animations, et temps collectifs.....	20
2-8-1 Retour des professionnels	20
2.8.2 Ressenti et expérience d'une personne accompagnée	24
3- NOS SUPPORTS	25
3-1 Formations.....	25
3-1-1 Formations individuelles :	25
3-1-2 Formations collectives	25
3-1-3 Témoignage d'expérience d'une personne accompagnée à la co- élaboration de la journée de la coordination 69.....	25
3-1-4 Accueil d'un stagiaire :	26
3-2 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.)	26
3-4 Analyse de la pratique.....	28
3-5 Processus d'admission.....	28
3-6 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau	29
3-7 La démarche qualité.....	31
CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES.....	32
ANNEXE.....	33

INTRODUCTION

Le SAVS de l'ATMP du Rhône est agréé par le Conseil Départemental du Rhône depuis 1992. Son autorisation de fonctionnement pour une capacité de 109 places a été renouvelée pour 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Le SAVS est un service de proximité qui intervient sur le territoire de la Métropole de Lyon et celui du Département du Rhône.

Il est destiné à l'accompagnement de personnes de 18 ans et plus, en situation de handicap, disposant d'une notification d'orientation attribuée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Il s'adresse principalement aux personnes en situation de handicap dont l'origine est une altération de ses fonctions psychiques, mais également aux personnes présentant une déficience intellectuelle, des maladies invalidantes (sclérose en plaque), troubles neurologiques ou déficience motrice... Elles résident en logement individuel ou autre. Elles sont ou non en situation de travail et possèdent ou non un suivi médical.

La mission du SAVS est de réduire les conséquences du handicap des personnes accompagnées dans leur vie quotidienne en apportant un étayage et en créant un lien fiable et continu.

La finalité de l'accompagnement est de permettre aux personnes en situation de handicap une inscription dans la vie sociale.

1-PRESENTATION DE L'EQUIPE

Le Service d'Accompagnement de l'ATMP du Rhône est composé de huit éducateurs et éducatrices spécialisés (ées) (8 équivalents temps plein), d'une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiels, ainsi que d'un médecin psychiatre, sous l'autorité d'un chef de service et de la Directrice Générale de l'association.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DU SAVS EN DECEMBRE 2018

- Directrice générale:

- Patricia VIEU

- Chef de service éducatif:

- Mathieu GOYET

- Membres de l'équipe éducative:

VILLEFRANCHE/Saône	LYON 6	LYON 3
BISWAS Pierre	BRETON Muriel	CHALLAND Anne-Cécile
DELOIRE Sylvain	GUALA-MOLINO Justine	LOUE Vanessa remplaçante de BRUNET Marie en arrêt maladie
LECOCQ Amaury	PERRIER Cyril (dont un ½ temps pour la charge du processus d'admission)	

Amaury LECOCQ est parti en formation du 4 janvier 2018 au 16 novembre 2018 à temps plein, nécessitant son remplacement par Vanessa BLANC (éducatrice-spécialisée) qui est restée dans nos effectifs jusqu'au 7 décembre 2018 pour permettre la pose des congés et une période de tuilage afin d'optimiser la prise de relai.

- Secrétaire du service :

- JEZEQUEL Solène

- Médecin psychiatre:

- Docteur Angelo POLI.

2-PERSONNES ACCOMPAGNEES

2-1 Effectifs

- **115 personnes au 31/12/2018** sont accompagnées par notre service.

Ajoutées aux 6 personnes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2018, cela donne donc **121 personnes qui ont été accompagnées durant l'année 2018 par le SAVS.**

2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.

Total des nouvelles personnes accueillies en 2018 : **12**

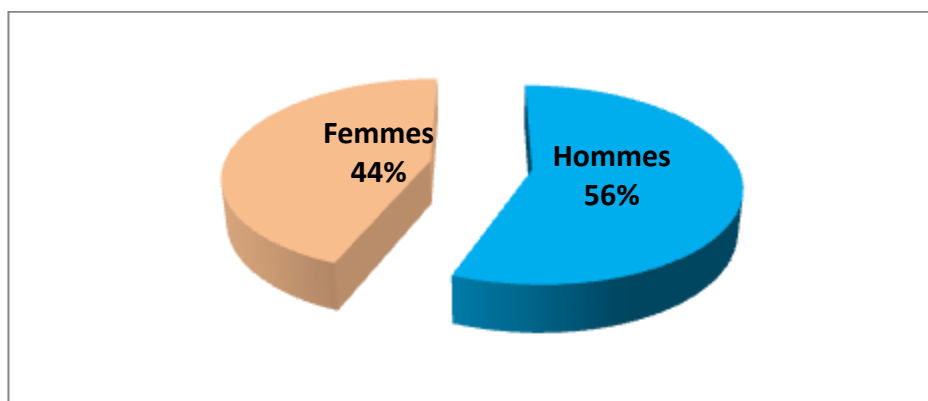
Total des fins d'accompagnement en 2018 : **6**

Nous pouvons expliquer le faible flux dans l'effectif cette année par les mouvements dans l'équipe. En effet, un nouveau salarié doit appréhender la situation et les particularités du travail en SAVS, se faire confiance dans l'accompagnement pour évaluer au mieux la nécessité ou non de poursuivre le suivi par le service. Néanmoins, l'équipe a su répondre en partie aux attentes, pour absorber 6 nouvelles situations dans l'effectif global.

2-3 « Socio-démographie » de la population accompagnée.

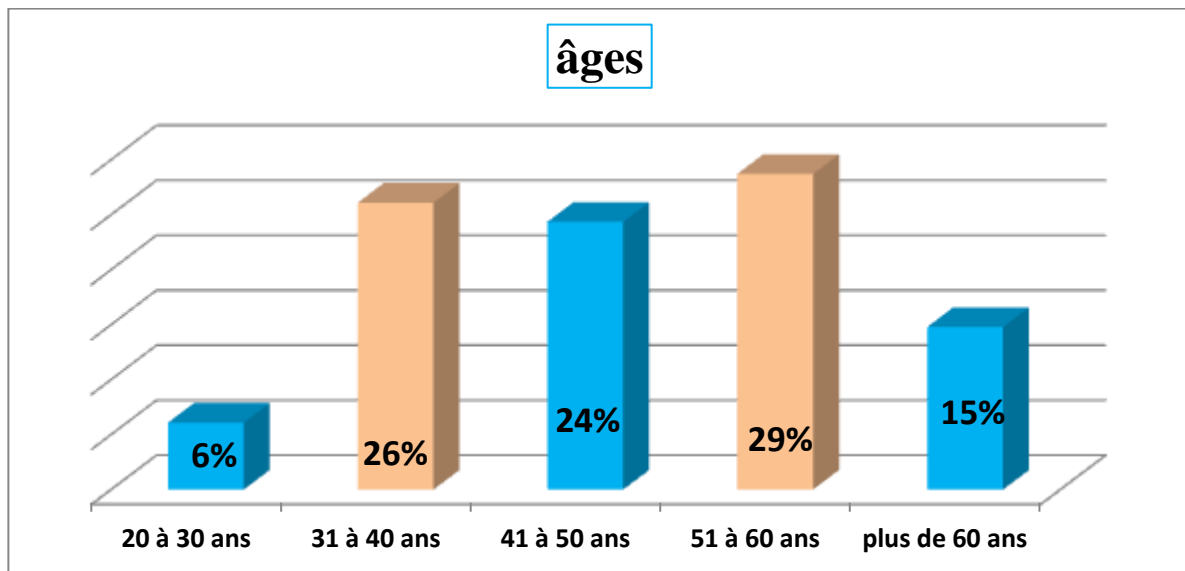
Nous présentons ici une « photographie » de la population que nous accompagnons **au 31/12/18**, ainsi que les évolutions constatées.

- Répartition hommes-femmes



→ Bien qu'en 2014, l'écart entre homme et femme était à l'équilibre (51% d'homme et 49% de femme), nous observons qu'en 2018 nous accompagnons plus d'homme que de femme. Peut-être que les hommes sont plus isolés que les femmes et moins pris en considération par le système social, ou bien qu'ils se manifestent davantage... à ce jour ce ne sont que des suppositions.

- Âges des bénéficiaires

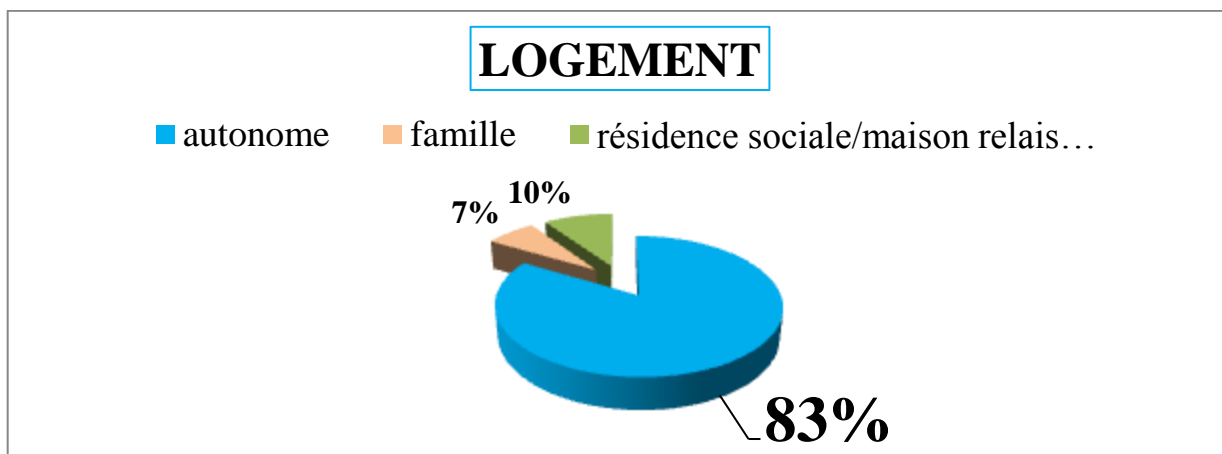


→ Confirmation, cette année encore, du vieillissement de notre effectif.

→ L'âge moyen des personnes que nous accompagnions était de 40 ans en 2007, il augmente encore en 2018, à plus de 47 ans.

Notons que les moins de 25 ans sont plus facilement orientés par le MDMPH sur des SAVS adaptés à leur âge comme celui de l'OVE.

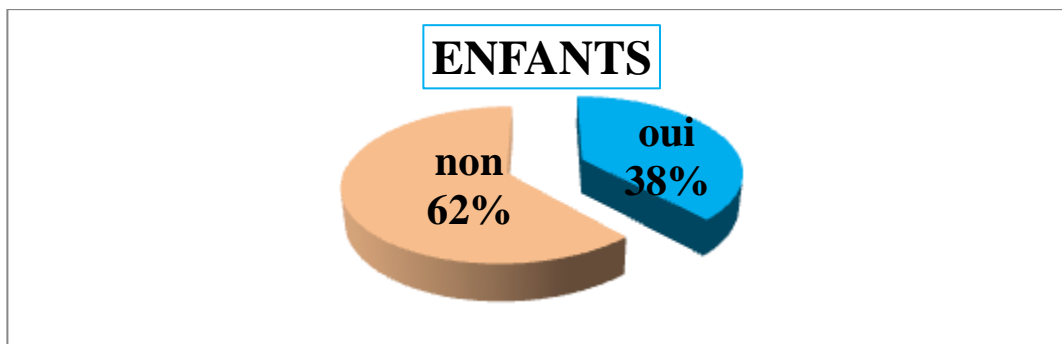
- Logement



→ Nous accompagnons une majorité de personnes soit à 83 % en domicile individuel/autonome, ce qui est logique, compte tenu de notre activité. 10% résident en hébergement avec un minimum de collectif dans le logement de droit commun, nécessitant un accompagnement. Pour les 7% restants, il s'agit des personnes qui sont encore au domicile familial ou qui y sont revenus. Dans cette catégorie, nous retrouvons des personnes que le SAVS accompagne avec un soutien aux aidants familiaux.

- Situation familiale

→ **Parentalité.**

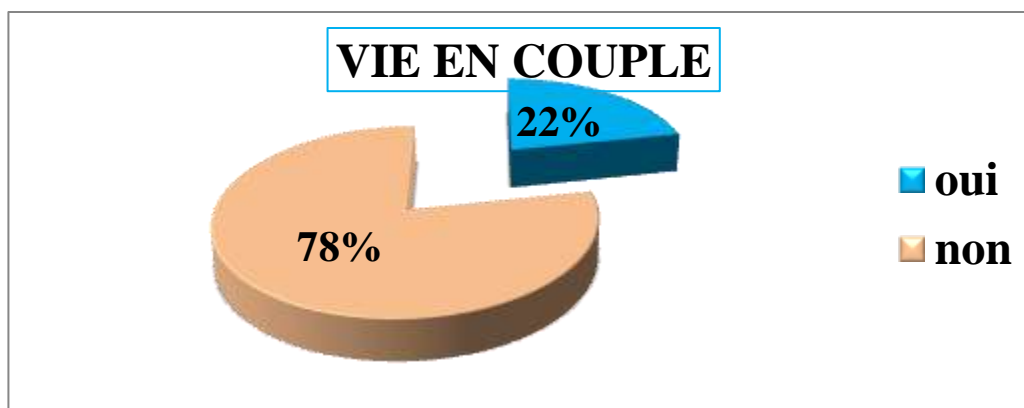


→ L'accompagnement du désir d'enfant et de la parentalité des personnes que nous accompagnons reste un axe de travail souvent rencontré. Nous soutenons les personnes dans la restauration de leurs droits parentaux, dans l'affirmation de leur place de parents... Nous travaillons avec les familles sur l'acceptation de leurs limites à exercer leur rôle de parents (acceptation pour reconnaître qu'ils sont prêts pour un accueil partiel et non à plein temps) pour que le lien soit de qualité.

Nous activons le réseau de l'enfance à titre de prévention ou de protection selon les besoins évalués de la situation. Dans certains cas, nous sommes en lien avec les services de PMI (Protection maternelle infantile) et de l'ASE (Aide sociale à l'enfance).

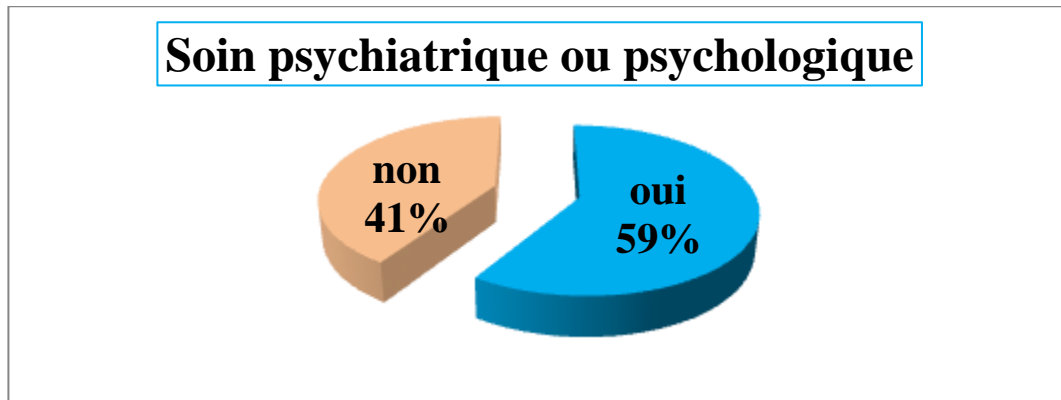
→ Notre service intervient également dans la restauration des liens familiaux quand la situation le nécessite et le permet : reprise de contact avec les parents, avec les enfants, avec la fratrie.

→ **Vie en couple.**



→ 22% des personnes que nous accompagnons vivent en couple. Dans certaines situations, les deux membres ont une orientation vers un accompagnement social, parfois un seul. Dans les deux cas, il faut prendre en compte l'enjeu de la relation avec ses atouts et ses contraintes.

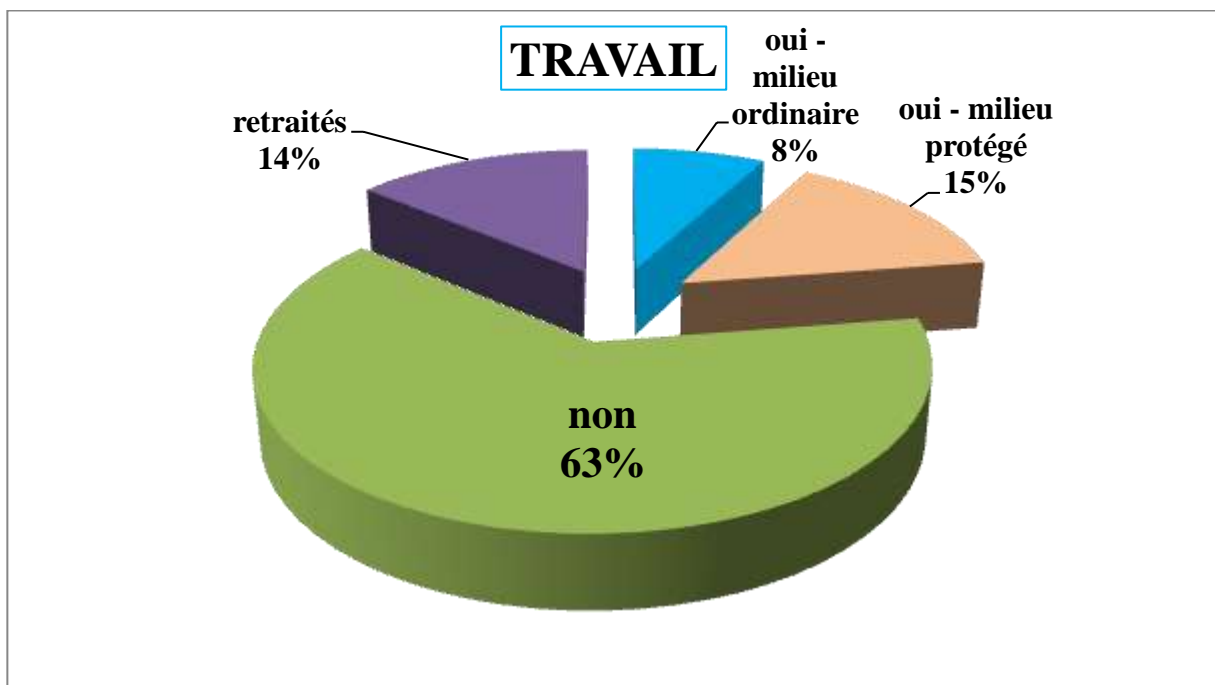
- Suivi psychiatrique ou psychologique.



→ Les personnes suivies psychologiquement ou en psychiatrie, ne représentaient que 35% de notre effectif en 2004. Cette proportion a augmenté progressivement à partir de 2010 avec la reconnaissance du handicap psychique dans la loi de 2005 ; (44% en 2010, 49% en 2012, 52% en 2014)

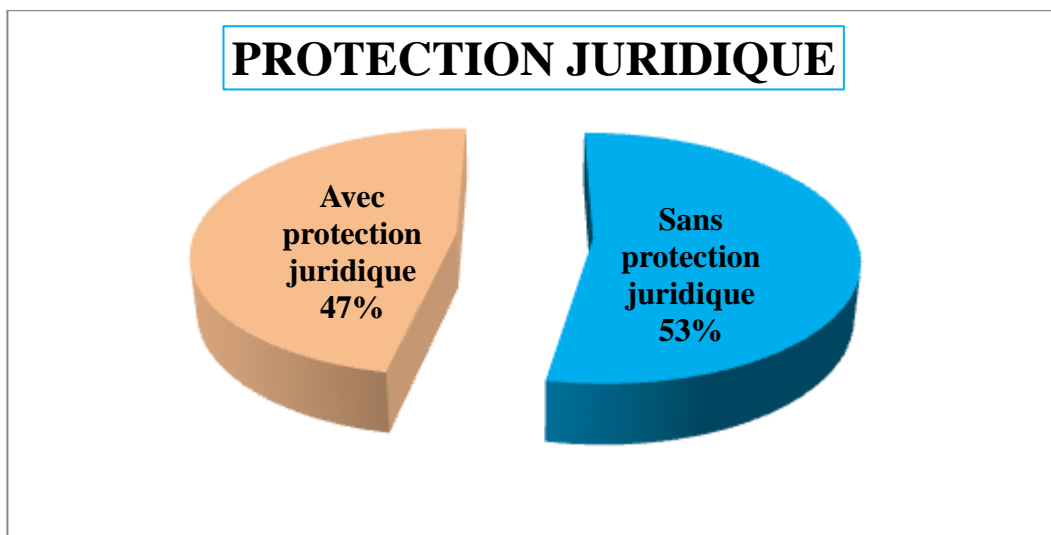
Aujourd'hui il atteint 59%. Un des axes de notre travail consiste à accompagner les personnes vers le soin et à faire en sorte que le soin ne se désengage pas au profit du SAVS. C'est bien la somme de tous ces acteurs dans le réseau de la personne qui permet une stabilité de la situation.

- Travail



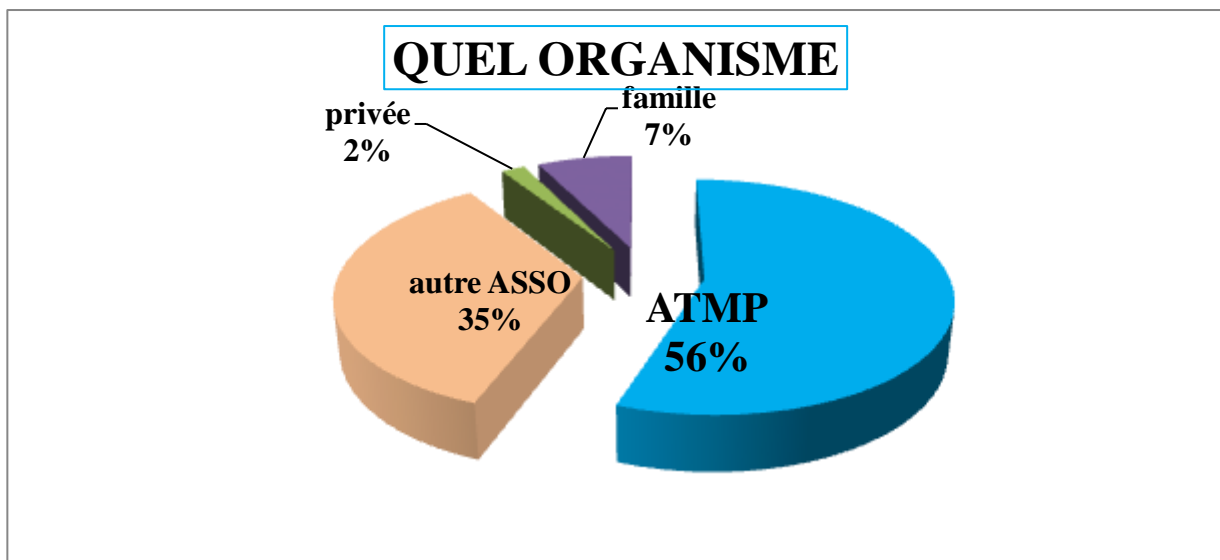
→ Cette année encore le nombre de personnes retraitées augmente. L'effectif a plus que doublé en 4 ans, puisqu'il était de seulement 6% de retraités en 2014. Nous avons accompagné des non-actifs soit 6% (par rapport à 2014) vers le statut de retraité et seulement 2% de travailleurs en milieu protégé. Les autres chiffres restent stables. Les éducateurs constituent alors, le dossier de demande de retraite soit en lien avec la mesure de protection soit directement avec la personne concernée.

- Protection juridique



→ La baisse du nombre de personnes disposant d'une mesure de protection est constante depuis plus de dix ans. Elle a baissé régulièrement. En 2015, la tendance s'inverse donnant majoritairement les personnes accompagnées sans protection juridiques qui correspond au profil et au parcours des personnes qui nous sont adressées.

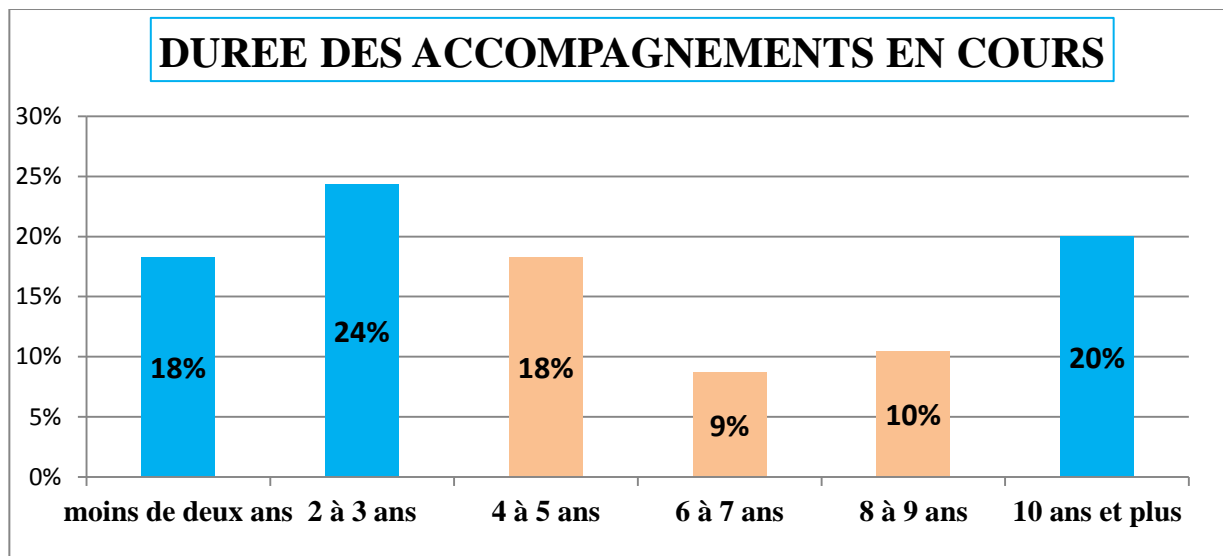
- Organisme de protection juridique



→ Le nombre de mesures de protection juridique exercées par l'ATMP ne cesse de diminuer depuis 10 ans. Les raisons sont multifactorielles : d'une part liées au profil des personnes adressées par la MDMPH et d'autre part du fait, que les personnes orientées vers le SAVS et sous protection à l'ATMP ne sont pas prioritaires dans le processus des admissions.

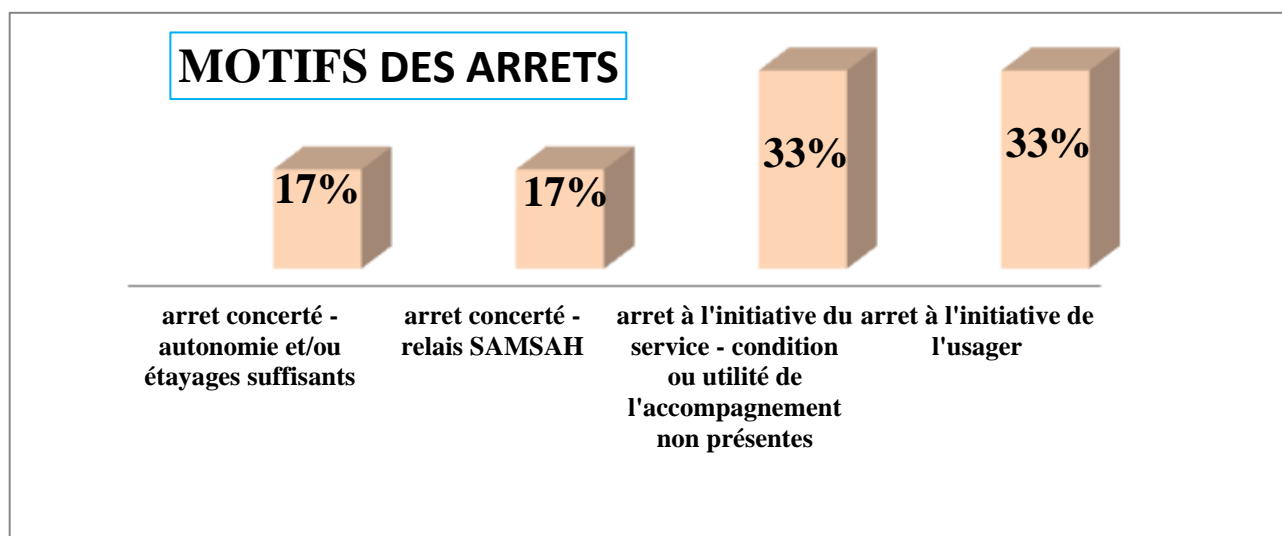
2-4 Suivi des accompagnements.

- Durée des accompagnements en cours



→ 60% des accompagnements durent moins de 5 ans. La durée est variable en fonction de l'environnement dans lequel évolue la personne accompagnée : réseau social, partenariat possible...

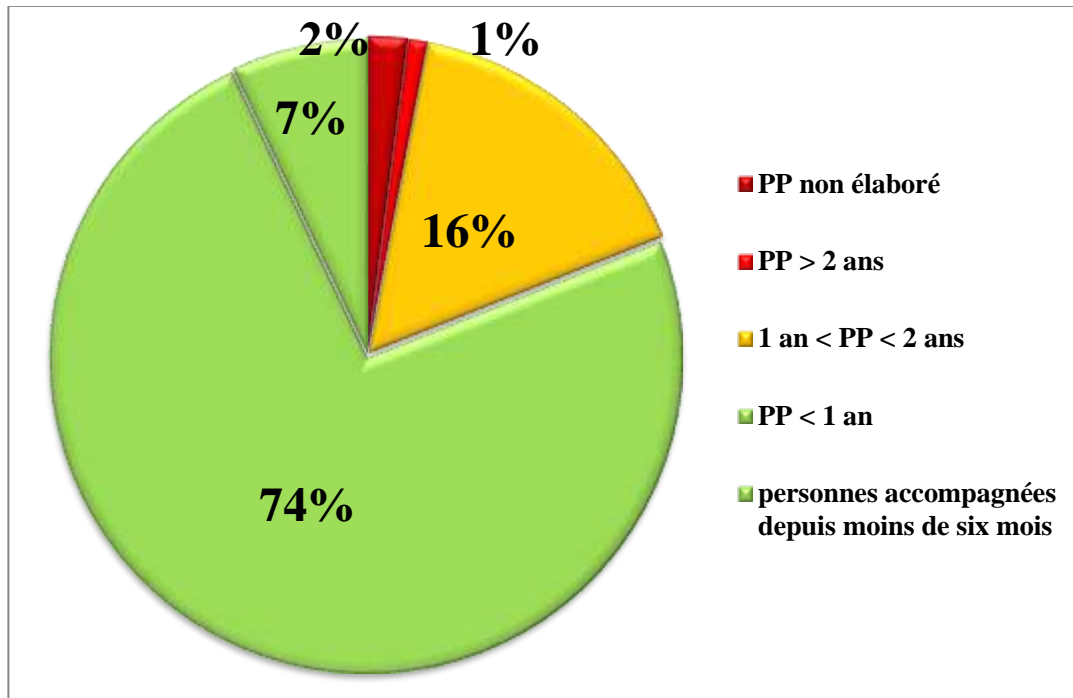
- Arrêts des accompagnements



→ Le nombre d'arrêt d'accompagnement a été très faible cette année, il n'y en a eu que 6.

→ Nous avons accompagné en moyenne durant 4 ans et demi les personnes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2018.

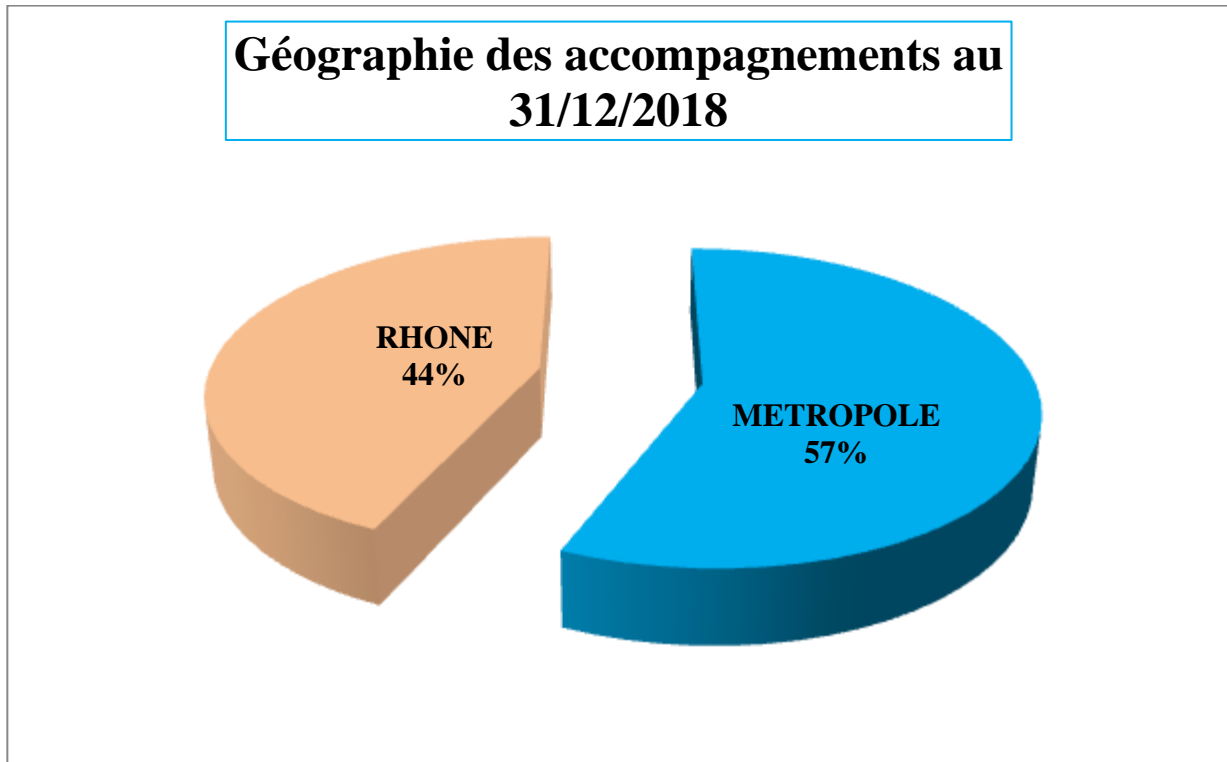
- Projets personnalisés



→ L'implication des membres de l'équipe éducative pour faire du projet personnalisé un élément constructif de l'accompagnement est fort aujourd'hui. Ces projets sont élaborés le plus souvent avec l'éducateur co-référent.

Le projet est conçu pour être un support dans l'accompagnement et un espace où la personne accompagnée et l'éducateur référent de son accompagnement font le bilan de l'année écoulée, posent ensemble les pistes à explorer, puis se mettent d'accord sur les axes et les objectifs pour l'année suivante.

2-5 Géographie de l'activité.



→ Le territoire de la Métropole est couvert à partir des antennes de Lyon 6^{ème}, et de Lyon 3^{ème}

→ Le territoire du Rhône concerne principalement l'antenne de Villefranche/Soâne. Une éducatrice de l'antenne de Lyon 6, intervient également sur l'Ouest du Département (St Martin-en-Haut, St Symphorien/Coise...).

→ Nous tendons au maximum de rationaliser les déplacements, en attribuant des secteurs propres à chaque éducateur(trice). Cela permet une réduction des déplacements (temps et kilomètres), mais également une meilleure connaissance du dit territoire.

2-6 Journée type d'un(e) éducateur (trice) au SAVS:

Le travail d'un éducateur en SAVS est d'une immense richesse tant sa diversité est grande.

Pour éclairer au mieux le sens et l'action de l'éducateur voici le descriptif d'une journée type. Il est le fruit du travail d'un éducateur. Il est donc spécifique à la manière de travailler d'une identité professionnelle et ne veut en aucun cas faire une généralité d'accompagnement.

Le but étant de montrer de manière concrète et efficiente l'action menée au SAVS de l'ATMP.

« C'est lundi, j'ai vérifié la veille au soir l'heure de mon premier rendez vous et la journée qui se profilait. Journée type : 3 visites à domicile et un accompagnement extérieur. En fonction de ces rendez-vous, je prendrais mon principal outil professionnel, ma voiture, pour assurer les déplacements et pour pouvoir accompagner une personne.

La journée commence à 9h par la visite au domicile de Mme T. Cette personne, âgée de 66 ans, vit en appartement autonome sur Oullins. La rencontre avec Mme T est ritualisée, hebdomadaire ou à la quinzaine, je la rencontre afin de la soutenir dans sa vie quotidienne.

Mme T est suivie depuis 2001 par le SAVS. Le service est un repère et une aide pour elle. Comme à son habitude, Mme T. me propose un café. Quelques personnes que nous accompagnons, ont ce sens de l'accueil et sont parfois dans l'attente de cette rencontre qui rythme leur quotidien. Pour certaines personnes accompagnées cela peut parfois se transformer en rituel.

L'objet du rendez vous de ce jour est de finaliser le dossier de demande de logement social. En effet, Mme T. souhaite déménager de son appartement situé en haut d'une côte et au 2ème étage avec ascenseur à mi pallier. L'abribus TCL lui permettant de se déplacer est en contrebas de son immeuble et Mme T a une santé fragile. Elle est asthmatique et a des problèmes cardiaques qui rendent ses déplacements de plus en plus difficiles.

Pour autant, elle souhaite garder cette autonomie de déplacement. Mme T fait ses courses seule à la superette du coin qui lui livre ensuite ses achats. Pour le bien de Mme T. il serait souhaitable qu'elle puisse déménager dans un appartement accessible facilement en transport en commun et en rez-de-chaussée.

Le dossier, rempli en lien avec sa curatrice est complet. Mme T est même allée chez son médecin demander un certificat médical justifiant ses problèmes de santé. Je propose à Mme T. de déposer le dossier chez un bailleur social.

En fin de rendez-vous, Mme T. sort son agenda pour en programmer un nouveau. Ensemble, nous convenons d'une prochaine rencontre».

« Le prochain rendez-vous est à 10h30. Avec la circulation, je mettrais 20 minutes pour me rendre chez Mr P.

C'est la première fois que je me rends chez lui. Mr P vit dans une résidence récente à St Genis Laval au 2ème étage. L'appartement de Mr P est très sommaire. Il n'a pas investi son intérieur qu'il a meublé du strict minimum. Il vit dans un studio donnant sur une terrasse. Au milieu de la pièce, trône un clic-clac déplié face à un téléviseur. Hormis l'électroménager, nécessaire à l'aménagement d'une cuisine (frigo, cuisinière, lave linge) ; une table, 2 chaises et un portant à vêtement meublent son appartement.

Le but de cette visite est d'observer les conditions dans lesquelles vit Mr P et de faire un état des lieux des dysfonctionnements dont Mr P m'avait parlé concernant son appartement.

Mr P m'avait fait part d'un évier bouché, d'un joint de fenêtre arraché et d'une manivelle de volet roulant cassée. Il semble très préoccupé par ces petits travaux et espère pouvoir y remédier à petit prix. Mr P est une personne souffrant de nombreuses angoisses, qui dit avoir des problèmes relationnels ce qui l'a rendu profondément isolé. Il a des grandes questions existentielles et se réfugie souvent dans des monologues sur lui, son histoire et tente de trouver un sens à sa vie. Le support de son appartement est pour moi une médiation qui va me permettre d'être sur un mode de communication différent que les discours lancinant dans lesquels Mr P. semble s'enfermer.

Après avoir vérifié les différents problèmes, je lui propose des solutions et de faire les réparations avec lui pour y remédier.

Un prochain RDV est fixé pour se rendre dans un magasin afin de faire les achats nécessaires. Mr P est angoissé à l'idée d'avoir une grosse somme d'argent à payer. Je tente de le rassurer en lui expliquant que je me suis renseignée sur le prix des pièces à changer et que le coût sera supportable pour son budget.

A la fin de la rencontre, Mr P. se dit satisfait d'avoir pu me faire visiter son appartement et il est rassuré de trouver des solutions aux désagréments de son quotidien. Le rendez vous aura duré une heure et demie.

Ainsi je prendrai une pause d'une heure pour aller manger. J'en profite à ce moment là pour prendre des notes sur un cahier, mon deuxième outil professionnel. Cela me permet de faire un bilan des rencontres réalisées, des prochaines démarches à effectuer. C'est aussi un moyen pour moi de faire trace des rencontres avant de les retranscrire sur le logiciel informatique mis en place. C'est un double usage qui m'est nécessaire afin de me souvenir du contenu des visites. Il peut parfois se passer plusieurs jours avant de pouvoir les recopier sur le progiciel Mediateam, sur un temps de présence au bureau. Il m'est donc nécessaire de l'avoir rédigé au préalable pour m'assurer de n'oublier aucunes informations jugées utiles ».

« Le prochain rendez-vous est un accompagnement médical pour Mme P. Elle a subi de nombreuses opérations aux yeux. Elle a aujourd'hui une prothèse à l'œil gauche et une faible vision à l'œil droit.

Elle se plaint depuis plusieurs jours que sa prothèse oculaire la gêne. Nous sommes allées chez l'oculariste la semaine précédente. Il avait alors préconisé de remodeler une nouvelle prothèse et programmé un nouveau rendez-vous pour l'essayer.

Mme P. habite à Francheville. Comme je lui avais proposé, je vais donc la chercher à son domicile à 13h15 pour l'accompagner dans le 8ème arrondissement de Lyon.

Durant le trajet nous discutons des problèmes dont Mme P. se plaint Il me semble que Mme P. voit souvent le côté négatif des choses, tout du moins, c'est ce qu'elle met en avant dans son discours. Ses conversations sont souvent basées sur le registre des lamentations et de la plainte. Mme P. n'est pas de mon avis quand je lui en fais part, mais elle entend. Il me semble que ça vient mettre en lumière ses difficultés relationnelles en étant souvent insatisfaite des interventions de son auxiliaire de vie par exemple. Mon travail est alors de l'écouter, d'entendre ses doléances et de tenter de nuancer ses propos. Il me semble important d'aider Mme P. à verbaliser, à relativiser et tempérer son discours.

Chez l'oculariste, je reste dans la salle d'attente durant la pose de la nouvelle prothèse oculaire. Rapidement, Mme P. viendra me chercher pour me montrer le résultat et me demander mon avis.

Mme P. ne semble pas satisfaite de sa prothèse. Elle ressent une gêne et a du mal à s'y habituer. Nous prenons le temps nécessaire sur place pour qu'elle l'essaie. Malgré tout Mme P. n'est pas convaincue. L'oculariste semble bien la connaître. Il la rassure sur les effets d'une nouvelle prothèse et les difficultés normales d'adaptation. Ainsi, je lui propose de la raccompagner et d'être en lien si jamais cela devenait trop inconfortable pour elle.

Sur le trajet du retour, Mme P. semble être plus apaisée et dit s'habituer. Je la dépose chez elle vers 15h30 ».

« Je reprends la route pour mon dernier rendez-vous de la journée. C'est le démarrage d'un nouvel accompagnement. J'ai rendez vous à 16h à Vaugneray avec ma cheffe de service.

Un début d'accompagnement se réalise toujours en sa présence ainsi que celle de l'éducateur référent. Il s'agit de se présenter, de définir les modalités d'accompagnement, de faire signer les papiers nécessaires (contrat d'accompagnement personnalisé) et de remettre le livret d'accueil à la personne. Habituellement les rendez vous d'admission se déroulent dans les locaux de l'ATMP sauf cas exceptionnels.

Nous allons donc à la rencontre de Mr I., qui, au moment de notre arrivée, est en train de promener son chien.

Il nous accueille dans son appartement et nous commençons à faire sa connaissance.

Suite à une méningite encéphalique herpétique survenue à l'âge de 2 ans, Mr I. garde des séquelles importantes et notamment au niveau du langage. Il a du mal à articuler et la compréhension reste difficile. Pour autant, au fur et à mesure de l'entretien, je me rends compte que Mr I. s'exprime et se fait bien comprendre. Seules quelques prononciations sont compliquées et Mr I prend alors un stylo pour nous écrire.

Il nous parle de son parcours, de ses difficultés et de l'aide que pourrait lui apporter notre service. Il souhaite que le SAVS l'aide dans ses démarches administratives et dans l'insertion professionnelle. Les démarches à effectuer pour ce premier rendez-vous se consacrent essentiellement au renouvellement de son dossier MDPH. Nous discuterons durant une heure et demie de sa situation et des possibilités d'intervention.

Au-delà de ces demandes concrètes, il semble que Mr I, a du mal à se prendre en main et l'intervention du SAVS sera nécessaire pour dynamiser ses démarches.

La suite de l'accompagnement montrera que c'est nécessaire puisque dès le 3ème rendez-vous Mr I. me dira qu'il se sent plus motivé. Je lui fixe des rendez vous réguliers, en fonction des démarches à réaliser. Mr I. me dit avoir un rythme de vie décalé. Pour autant, dès que nous nous sommes fixés des rendez vous matinaux, Mr I. était présent.

Le temps et la rencontre humaine resteront mes premiers alliés, pour commencer ce nouvel accompagnement et de manière générale dans toutes les situations. Il me semble que c'est essentiel de pouvoir se laisser ce temps de la rencontre, qui permettra peut-être d'obtenir la confiance et ainsi pouvoir décrypter les réels besoins et demandes des personnes accompagnées.

C'est la fin de journée, il est 17h30. En raison de l'heure et du trajet retour je ne passerai pas par le bureau ce soir. Il me faudra prendre le temps de retranscrire cette journée sur le logiciel en suivant les notes que j'aurai prises sur mon cahier ».

Vanessa B-Educatrice spécialisée

2-7 Groupes d'expression 2018 – Participation des usagers

Les groupes d'expression sont des espaces d'échanges, de rencontre et d'interaction avec les personnes accompagnées, lors desquels chacune peut s'exprimer afin de donner son avis sur différents thèmes. Ils ont été mis en place conformément à la loi 2002-2 en remplacement des Conseil à la vie sociale.

Nous avons organisé cette année, deux groupes d'expression durant lesquels nous donnons l'espace à chacun de s'exprimer sur différents thèmes liés au fonctionnement du SAVS :

- Le 15.11.2018 à Lyon : 20 personnes présentes.
- Le 13.11.2018 à Villefranche : 8 personnes présentes.

A Lyon,

Une lecture du travail co-écrit est réalisée par Patricia, Vincent, Huguette, Muriel et Mathieu. Ce texte est le résultat d'échanges sur l'activité du SAVS à l'occasion de la 3ème journée de la Coordination 69. Ce support sert aux échanges dont les thèmes principaux (et qui reviennent chaque année) sont la solitude, les rencontres, l'ouverture, la coréférence, l'idée de faire ses propres choix, de prendre ses propres décisions.

Plusieurs personnes témoignent :

« Les choses sont difficiles pour moi, mais je progresse à petits pas. Le renouvellement de mon orientation au SAVS, m'inquiète tous les jours ».

« Le SAVS avait essayé de m'orienter vers un autre SAVS, mais je mis suis opposée ».

« Le SAVS impose un rythme, tous les quinze jours, c'est stimulant, c'est un point d'ancrage. Le SAVS me donne des conseils ».

« Mon accompagnement s'arrête aujourd'hui. C'est ma décision, c'est bénéfique, je sais ou je veux aller. Le SAVS m'a conforté dans mes capacités ».

« Faire des choix, c'est renoncer ».

D'autres sujets sont abordés comme :

- du lien entre l'association et les personnes accompagnées, de la possibilité de recours, de plainte auprès de la directrice ;
- du fait que le SAVS, l'éducateur référent, et la personne accompagnée ne sont pas forcément d'accord, que l'éducateur peut parfois dire des choses qui « heurtent », que ce n'est pas facile à digérer, mais que c'est utile.
- du repas de Noël du 24/12 à midi que nous proposerons à des personnes qui nous semblent isolées et qui n'auront pas l'occasion de vivre de moment de partage pour Noël ailleurs qu'à l'ATMP.
- de l'idée de la participation des personnes accompagnées à la vie de l'association.
- Que faire quand les objectifs fixés ensemble dans l'accompagnement sont atteints ?

Cette question nous amène à parler de l'épineuse question des arrêts d'accompagnement qui reste difficile à penser, qui inquiète souvent.

Nous évoquons également :

- l'idée de la « pair-aidance » (partage d'expérience entre personnes accompagnées),
- du fait de trouver une place dans la société
- de l'idée de faire participer les personnes accompagnées au processus d'admission.
- des activités de Culture pour tous qui vont dans le sens d'une ouverture.
- les permanences du mercredi qui permettent d'apprendre à faire avec les autres, de faire attention à eux, d'être bienveillant.

A Villefranche.

La discussion s'ouvre :

- sur les rapports entre l'éducateur référent et la personne accompagnée ; des choix que fait la personne, selon les conseils de l'éducateur : Comment se font les choix, qui décide ? « Un monsieur dit : « C'est mitigé » Il parle avec son éducateur, il prend les décisions avec lui. Par exemple l'éducateur lui a conseillé de s'orienter vers un centre de jour, au départ il n'était pas consentant, puis il a accepté d'aller voir, cela lui a finalement bien convenu et aujourd'hui il est accueilli à ce centre de jour ce qui lui convient très bien ».
- du co-référent : « Une personne accompagnée dit que c'est stressant quand le co-référent est présent au moment de la discussion sur le projet personnalisé. « On a pas envie qu'une autre personne s'en mêle ».
- Concernant les échanges avec les partenaires, les personnes accompagnées comprennent le sens de la démarche. « L'AS se met en lien avec l'éducatrice, c'est pour un meilleur suivi ».
- Possibilité d'avoir des discussions difficiles avec les personnes accompagnées, dans le respect de chacun.
- Existence des groupes d'expression et du fait que dans d'autres services existent des Conseils à la Vie Sociale, au sein desquels il y a des représentants des usagers élus. Une personne tient ce rôle dans son ESAT ; elle nous parle de ce qu'elle fait, du fait qu'elle va voir les ouvriers, leurs demandes s'ils ont des problèmes des questions à poser, puis elle pose ces questions lors des réunions du CVS.

Au SAVS mettre en place un CVS paraît difficile, parce qu'il faudrait que les représentants aillent rencontrer les personnes accompagnées chez elles, et que ces personnes habitent dans des endroits différents, éloignés. Peut-être pourrions nous, lors de nos réunions laisser les personnes accompagnées un temps entre elles, afin qu'elles discutent, sans les professionnels.

2-8 Les animations, et temps collectifs.

2-8-1 Retour des professionnels

- Les repas

Nous l'avons vu, les personnes que nous accompagnons dans le cadre du SAVS sont bien souvent isolées. Certaines d'entre-elles, n'ont que peu voire aucun contact avec leurs proches. Certaines n'ont plus de famille. Pour d'autres encore, les relations avec l'extérieur sont un obstacle et rendent leur cercle social limité.

Ainsi, il y a des périodes de l'année plus difficile à passer que d'autres. Les fêtes de fin d'année par exemple ; moment où l'on ne cesse d'entendre par monts et par vaux qu'il est d'une importance capitale de se saisir de ces instants et de profiter de notre entourage. Mais qu'en est-il lorsque nous n'en n'avons pas, ou peu, ou que ces instants de joies collectives nous ramènent à des époques douloureuses de notre vie ?

Ainsi, il nous a paru important d'organiser au sein de notre association, des moments festifs afin de palier un tant soit peu à ces absences.

- Le repas d'été

De la même manière que les fêtes d'écoles venaient marquées la fin de l'année et apporter un point final à ces durs mois de labeur, nous souhaitions également marquer le début de l'été par un moment festif.

Aussi voilà plusieurs années, que nous organisons un repas d'été, lors d'un samedi midi de juin ou début juillet. Cela nous donne l'occasion de nous retrouver autour de ce temps informel, sorti du cadre des entretiens et autres rendez-vous ; où l'on se sort de notre quotidien l'espace de quelques heures. Toutes les personnes accompagnées sont conviées et nous nous organisons de manière à les amener sur place.

En plus de partager un repas, nous jouons. N'est-ce pas là le propre des relations humaines ? En effet, nous prenons le soin de choisir des restaurants pouvant proposer un terrain de pétanque et avec le temps, nous avons pu observer que ce moment était tout aussi important que le repas en tant que tel. C'est le moment où des équipes se forment, où des alliances se créent, où des liens se tissent. Point de départ à la rencontre. Car en effet, les personnes présentes ce jour-là ne se connaissent pas forcément.

Nous non plus d'ailleurs. Nous faisons en sorte que les éducateurs/trices des trois antennes (Lyon 3, Lyon 6 et Villefranche) ainsi que la chef de service soient présents ce jour là. Cela nous donne l'occasion en tant que professionnel de voir, revoir et parfois rencontrer pour la première fois, certaines personnes accompagnées par nos collègues. Cela nous permet de mettre un visage sur un nom entendu dans d'autres instances, d'observer certaines attitudes ou juste prendre simplement le temps de se rencontrer et d'échanger quelques mots dans cet espace informel.

Cette journée se termine en milieu d'après-midi et nous prenons soin de raccompagner chacun jusqu'à leur domicile.

- Le repas de Noël au restaurant

Nous avons pu observer auprès des personnes que nous accompagnons, que cette période de fête était vécue parfois comme un moment douloureux, les rappelant à une histoire personnelle marquée pour quelques uns, par les ruptures et autres séparations. Certains n'ont personne avec qui passer les fêtes de fin d'années et d'autres apprécient juste s'accorder ce moment en notre compagnie.

Contrairement au repas d'été qui se fait en journée, celui-ci est organisé sur un vendredi soir de décembre. En opposition à la décontraction estivale, cette soirée donne l'occasion à chacun de se parer de ses plus beaux atours.

Là encore afin de faciliter l'accès du restaurant, nous prenons en charge les transports et ramenons les personnes accompagnées à leur domicile en fin de soirée.

Nous faisons en sorte de trouver un lieu qui puisse tous nous accueillir et mettons en place une animation différente d'une année sur l'autre, qui marquera le point fort de la soirée. Magicien, karaoké, blind-test ... ces temps sont également très attendus par les personnes présentes ce soir-là. Lorsque le lieu nous le permet, un moment de danse vient clôturer la soirée.

Là encore, cela nous donne l'occasion de voir, revoir ou rencontrer certaines personnes accompagnées par nos collègues. Lors de passage de relai, il arrive parfois lors de ces repas, de retrouver certains usagers dont nous étions l'éducateur référent par le passé. Cela permet de prendre de leurs nouvelles, d'échanger le temps d'un instant et de leur démontrer que malgré la distance, nous sommes toujours concernés par leur devenir.

L'association prend à sa charge une partie du montant de ces deux repas et peut parfois en prendre l'intégralité lorsque le budget des personnes accompagnées, désireuses de participer à ce moment, ne le permet pas.

- Le repas de Noël à l'ATMP

En plus du repas de Noël au restaurant, nous avons également souhaité mettre en place, un repas dans les locaux de l'ATMP que nous avons organisé le 24 décembre à midi.

Ne pouvant pas proposer cet espace à toutes les personnes accompagnées, nous sommes vigilant à convier ceux qui n'auraient pas d'autre lieu pour célébrer les fêtes de fin d'année. Nous sommes en tout une petite vingtaine, éducateurs compris, pour partager ce repas.

En amont, nous pensons au menu puis le matin même, nous faisons les courses ensemble. Puis, divisé en petit groupe, nous avons ceux qui préparent le repas et mettent les petits plats dans les grands, tandis que d'autres vont décorer la grande salle de réunion.

Un peu comme pourrait l'être un repas familial, tous autour de la table et de mets spécialement pour l'occasion, nous faisons durer l'instant jusqu'en milieu d'après-midi.

- Les permanences

Bon nombre des personnes que nous accompagnons sont orientées vers le SAVS car considérées comme isolées par les autres professionnels du travail social. Il arrive parfois que cet argument soit le seul mis en avant pour que le SAVS soit mis en place. Selon certains de nos partenaires, nous avons donc un rôle important à jouer quant à la sociabilisation des personnes accompagnées. Nous pouvons également nous rappeler que l'acronyme « SAVS », Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, s'y rapporte directement.

Il est assez fréquent que nous aidions les personnes accompagnées à s'ouvrir vers l'extérieur. Ainsi nous les soutenons, alors que le premier pas peut parfois être difficile, à passer les portes des

GEM, Club, ou tout autres lieux d'échanges et de partages. Pour autant, il n'est pas rare d'observer qu'une fois ce premier contact établi, il leur est parfois difficile d'y retourner seul par la suite.

« C'est plus facile ici »¹

Fort de cette observation, nous avons réfléchi à la manière dont les personnes accompagnées pouvaient être amenées à se rencontrer et c'est assez naturellement que nous avons eu l'idée de mettre en place des temps collectifs, dans les locaux de notre association. Au fur et à mesure des années, des liens se sont tissés entre usagers du SAVS. Nous avons eu de nombreux retours disant qu'il était plus simple de venir à l'ATMP, endroit où les personnes accompagnées viennent régulièrement et se sentent à l'aise, plutôt que le stress de se confronter à un nouveau lieu et créer des liens avec des inconnus.

« Ne pas rester chez nous, ne pas s'isoler, ne pas être triste »

Depuis 2015, nous avons mis en place des temps collectifs les mercredis après-midi, de 13h30 à 16h30. Il n'y a aucune obligation de venir sur l'intégralité de cette plage horaire. Les personnes sont libres de faire comme bon leur semble et peuvent tout à fait passer quelques instants, juste le temps d'un café.

En effet, nous commençons toujours l'après-midi par un temps d'accueil autour d'une boisson. Parfois certains amènent des gâteaux afin de rendre ce temps encore plus convivial.

Le planning des activités est fixé pour deux mois et envoyé aux personnes accompagnées.

Parfois nous restons au sein des locaux du SAVS pour l'activité prévue, comme par exemple : temps jeux, atelier écriture, relaxation, couture, activités manuelles, blind test ...

Une fois dans l'année nous faisons un repas « raclette » sur un mercredi midi. Il nous arrive aussi de faire des après-midi crêpes. De manière générale, ces temps cuisine sont fort appréciés et quelques personnes ne viennent que pour ces événements.

« Discuter, partager, prendre des nouvelles des autres »

L'ATMP est inscrit à « Culture pour tous ». Tous les premiers mercredis du mois des bénévoles nous rendent visite et aident les personnes accompagnées à trouver une place de concert, théâtre ou cinéma qui pourraient leur convenir, sans que cela ne leur coûte rien. L'inscription à cette association est d'une grande richesse car au vu des tarifs parfois très élevés, nombreux sont ceux qui ne pourraient accéder à ce genre de manifestations culturelles.

« Au SAVS on se sent respecter, on peut parler librement »

Il nous arrive également de sortir du SAVS durant ce temps de permanence. Que se soit pour une promenade ou un pique-nique au parc de la Tête d'Or, une marche dans la ville, un tour de

¹ Propos tirés du paragraphe « groupe d'expression », dans le rapport d'activité 2017.

Vaporetto ou une glace dans le Vieux Lyon. Parfois nous allons faire une partie de pétanque ou de Mølky sur la place Maréchal Liautey.

Régulièrement nous faisons une sortie cinéma. Nous nous donnons rendez-vous pour la première séance du matin et choisissons ensemble le film que nous voulons aller voir. En cas de désaccord, il est arrivé que le groupe se sépare en deux afin que chacun puisse aller voir le film qui lui convenait. L'idée restant que nous soyons plusieurs à voir le même film, afin que cela reste un moment convivial. A la sortie du film, nous allons manger ensemble puis chacun vaque à ses occupations en début d'après-midi.

Pour la deuxième année consécutive, un partenariat avec une école de socio-esthétisme a été mis en place. Cela se passe en deux séances : lors de la première les étudiantes viennent au SAVS faire des soins des mains pour quelques personnes réceptives à ce genre de pratique.

La deuxième séance quant à elle se passe dans l'école, située également dans le 6^{ème} arrondissement. Le même groupe bénéficie cette fois-ci, d'un soin et maquillage.

Pendant la période de juillet et août, au lieu d'activités sur l'après-midi, nous organisons des sorties à la journée. Ces temps sont particulièrement demandés et attendus par les personnes accompagnées.

Cette année, nous sommes allés à Courzieu, au zoo de St Martin la plaine, au lac d'Aiguebelette, à Pérouges et à Yzeron.

En fin d'année, nous faisons aussi la traditionnelle sortie au marché de Noël.

« Si ça s'arrêtait, je le prendrai comme une sanction »

Cette année, nous avons pu observer qu'un petit groupe d'habitues venait chaque semaine, quasi systématiquement. Cette régularité nous a questionnés.

Pour le moment, ces temps de permanence ne sont seulement accessibles qu'aux personnes suivies par le SAVS. Dans le but d'apporter un peu de renouveau, l'équipe est actuellement en réflexion afin de voir, s'il ne serait pas pertinent que cet espace soit également ouvert aux majeurs protégés du SPJM et pourquoi pas, aux personnes en attente du SAVS.

L'équipe est également en réflexion quant au contenu de ces permanences. Il nous semblerait intéressant que ces espaces ne soient plus seulement vu du côté des loisirs et du plaisir d'être ensemble, mais qu'ils puissent réellement apporter un plus au quotidien des personnes que nous accompagnons.

Aussi nous réfléchissons à ce que certaines associations viennent faire de la prévention, tel que le planning familial par exemple.

De plus, certaines mandataires du service juridique ont également manifestées le souhait de participer à ces temps de permanences. Etant des spécialistes de la gestion du budget et de la vie quotidienne, leurs interventions pourraient être tout à fait bénéfiques aux personnes accompagnées.

Justine GM-éducatrice spécialisée

2.8.2 Ressenti et expérience d'une personne accompagnée

« Je me présente, je m'appelle Huguette. Je fais partie d'une association qui organise des ateliers tous les mercredis après midi.

Mon éducatrice, m'a demandé si je pouvais apprendre à une dizaine de personnes comment tricoter. Je ne suis donc pas allée à mon association et suis allée au SAVS.

Elle est venue me chercher à St Martin en Haut dans la matinée. A 13h30, nous avons pris le café avec les autres personnes qui venaient à la permanence pour apprendre à tricoter. Vers 14h30 nous nous sommes mis en place avec les aiguilles et la laine. Tout le monde s'est installé autour de la table. J'ai distribué le matériel à chacun puis j'ai montré comment faire au fur et à mesure. Ce n'est pas facile d'expliquer à un gaucher comment faire ! Mais on y arrive ! Certains ont fait sauter des mailles, d'autres ont fait des trous...

Ce fut une après midi très conviviale et très amusante, une très bonne ambiance était là. On a rigolé, papoté, malgré la concentration sur les aiguilles. Il est déjà 16h30, l'après midi se termine et tout le monde est content. Ils semblaient bien heureux d'avoir appris quelque chose de nouveau et tous sont repartis satisfait.

Moi, j'ai été très contente de leur avoir transmis mon savoir faire. Je garde un très bon souvenir de cette après midi. Je remercie le SAVS de m'avoir accueilli si agréablement. »

3-NOS SUPPORTS

3-1 Formations.

3-1-1 Formations individuelles :

- Un éducateur a poursuivi sa formation en individuelle, dans le cadre d'un CIF. (Congé individuel de formation) : un DEIS (Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale) au CCRA (Collège Coopératif Rhône Alpes).
- Un éducateur a débuté une formation universitaire ANACIS, analyse et conception de l'intervention sociale, à l'université Lyon2.
- Un éducateur a validé sa formation....

3-1-2 Formations collectives

- Participation de 3 éducateurs aux JNF du MAIS à Bordeaux « Travailler ensemble: entre partenariat construit et partenariat contraint... La place du sujet est en jeu ! »
- Formation incendie / évacuation
- Participation en octobre 2018 à la journée régionale du MAIS et à son organisation à Bourg en Bresse « Entre soin et prendre soi, quelle dimension soignante dans l'acte éducatif ? ».
- Participation co-construite à la 3ème journée de formation de la Coordination 69 « Santé mentale et participation des personnes concernées : paroles croisées. Quelle place pour chacun dans ce mouvement ? » : 3 membres de l'équipe et 4 personnes accompagnées. Présentation de la journée par Patricia B – personne accompagnée

3-1-3 Témoignage d'expérience d'une personne accompagnée à la co-élaboration de la journée de la coordination 69

« Compte rendu de ma journée de la coordination 69 du 11 octobre 2018, ressenti et vécu en tant que personne accompagnée par le SAVS de l'ATMP.

« Tout d'abord, il y a eu plusieurs après-midi à l'ATMP nécessaires. Nous avons préparé, élaboré avec M. GOYET Mathieu (chef de service) et Mme BRETON Muriel (éducatrice-spécialisée), Vincent et Huguette, personnes accompagnées également.

Au début, très réticente, j'ai apprivoisé l'idée de parler en public, devant un nombre important de personnes et de surcroît dans un micro !

L'intervention du SAVS de l'ATMP, a eu lieu en deuxième partie de journée. Pour ce temps, les chaises avaient été repositionnées de telle façon que la moitié des personnes étaient dans mon dos et l'autre moitié en face de moi.

Lorsque l'échange croisé (entre professionnels et personnes accompagnées) s'est déroulé, il a eu lieu sous forme de scénettes. Chacun de nous parlait à tour de rôle dans le micro pour expliquer le fonctionnement du SAVS. Chacun a pu parler en occupant une place différente de celle habituelle.

Cela a été pour moi un grand moment d'émotions. Je n'osais pas lever la tête lorsque j'ai pris la parole. Je savais pertinemment que j'avais tous les regards de la moitié de la salle posés sur moi au moment où je devais prendre la parole.

En conclusion, quand n'ai eu connaissance de cette journée du 11 octobre 2018, j'ai tout de suite été emballée, enthousiaste et partante pour être présente. Je me suis sentie intégrée, acceptée et tout cela a été valorisant pour moi. J'ai pu être associée, participée, m'exprimée et ainsi écoutée en tant que personne accompagnée. Je pense que l'intégration, l'acceptation, la valorisation et l'expression sont des valeurs primordiales et fondamentales dans l'estime de soi que j'ai perdu !

Le SAVS est à mes yeux, la rencontre de deux égales libertés dans un climat de confiance, de confidentialité et de bienveillance mutuelle. »

Patricia B

3-1-4 Accueil d'un stagiaire :

Nous pensons que nous avons une responsabilité dans la formation des futurs professionnels de l'éducation spécialisée. C'est pourquoi notre service, site qualifiant par conventionnement avec l'ARFRIPS, a accueilli une stagiaire de 1^{ère} année éducatrice-spécialisée ; pendant trois mois en 2018. Elle a pu découvrir le travail en milieu ouvert et ses particularités.

3-2 Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S.)

L'ATMP est adhérente au M.A.I.S (mouvement pour l'accompagnement et l'insertion sociale) depuis plusieurs années.

Le MAIS est un mouvement national dont les objectifs sont la promotion, la réflexion, la recherche et la réalisation de projets concernant l'accompagnement social et/ou professionnel de personnes en difficultés d'insertion. Il travaille en partenariat avec des professionnels, structures, élus, associations et administrations. Le MAIS a pour objectifs la réalisation de travaux de recherche, la formation, la promotion d'une politique de réseau, la publication et la gestion d'un espace documentaire. Le MAIS, seul organisme national fédérant les services d'accompagnement, est donc une référence sur lequel, en partie, le service fonde son éthique et positionne sa pratique.

Participer aux journées nationales du MAIS est un investissement régulier pour l'équipe du SAVS. Au-delà des enseignements donnés, des interventions de qualité et des débats qui animent ces journées, c'est un lieu où l'on peut partager avec des pairs, échanger avec d'autres services venus des

différentes régions. C'est une occasion de s'ouvrir et se confronter à d'autres expériences en terme d'accompagnement et de se décaler momentanément d'une pratique quotidienne.

Cet engagement du service se poursuit au sein de l'équipe d'animation régionale. L'ancien chef de service Mathieu GOYET et une éducatrice spécialisée de l'équipe sont inscrits dans cette instance. Des réunions mensuelles sont programmées avec d'autres travailleurs sociaux exerçant essentiellement dans des SAVS de la région Rhône-Alpes.

Cet espace est un lieu de pensée, de réflexion et d'échanges ayant pour but de faire émerger des thématiques liées à des problématiques rencontrées sur le terrain. L'objectif de ces rencontres est de construire des journées de formation destinées aux professionnels du secteur social et médico-social, et d'apporter des éléments de réponses cliniques et sociologiques grâce à des intervenants extérieurs.

En octobre 2018, la journée organisée par le groupe régional du MAIS avait pour thème : « Entre soin et prendre soin, quelle dimension soignante dans l'acte éducatif ? ».

L'élaboration de cette thématique est arrivée assez naturellement dans le groupe en partant du constat que les troubles psychiques des personnes accompagnées prennent une part de plus en plus importante dans l'exercice de l'accompagnement social. En outre, la psychiatrie et la prise en compte des patients ont considérablement évoluées au cours des dernières décennies. L'hospitalisation n'est plus la règle mais l'exception et en dehors des périodes de crise, les personnes en situation de handicap psychique peuvent et doivent trouver leur place dans la cité.

La mission du travailleur social, qu'il soit éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, assistant social ou autre, n'est-elle pas de permettre l'accès de tous aux droits fondamentaux, dans le respect et la dignité des personnes concernées ? N'est-il pas d'assurer la place de chacun dans la cité, notamment des personnes en situation d'exclusion ou susceptible de l'être ? En quoi ces missions peuvent être considérées comme soignantes ?

C'est donc en collaboration avec l'ADEA (centre de formation spécialisé dans les métiers de l'intervention sociale à Bourg en Bresse) et les interventions respectives de Jean Furtos, et Pierre Vidal-Naquet que nous avons pu co-construire cette journée régionale et apporter des éléments de réponses aux 90 travailleurs sociaux venus de toute la région Rhône-Alpes.

Ce travail d'élaboration, d'échanges et de partages d'expériences sont des outils riches qui permettent de penser différemment l'évolution de nos pratiques. Le groupe région continu d'exister et réfléchit actuellement à la programmation de journées nationales de formation en 2021 sur la commune de Bourg-en Bresse.

**Anne-Cécile C, Educatrice spécialisée,
Membre du groupe région du MAIS**

3-4 Analyse de la pratique.

En tant qu'éducateur en SAVS, nous sommes bien souvent seul face aux personnes que nous accompagnons. Chacune avec leur parcours, leur histoire, leurs peines et leurs difficultés du moment. L'engagement auprès des personnes en difficultés, a forcément un impact sur les accompagnants que nous sommes.

Certes nous avons les espaces de réunions, où tous les mardis nous nous regroupons, l'équipe au complet. C'est un des espaces où chacun est libre d'aborder les situations difficiles auxquelles il a été confronté dans la semaine. Chacun écoute et questionne ce qui vient d'être dit, sans porter aucun jugement. Chacun vient puiser dans l'expérience des autres des idées auxquelles il n'aurait pas pensé et s'appuyer sur des conseils.

Pour autant, il arrive parfois que certaines situations nous impliquent d'une telle manière qu'il nous devient difficile de prendre le recul nécessaire et mener à bien notre accompagnement.

C'est à ce moment très précis qu'intervient l'analyse de la pratique professionnelle.

Cette réunion, supervisée par une psychologue clinicienne extérieure à l'institution, à lieu une fois par mois. Cette fois-ci, seule l'équipe éducative est présente. Pendant deux heures, nous abordons une situation, parfois deux. Cela nous permet de réfléchir en équipe, d'avoir une lecture clinique de la situation et ainsi, de dégager certaines pistes de travail auxquelles nous n'aurions peut-être pensé. Cet espace de réflexion permet de déposer certaines craintes et inquiétudes. Une fois chose faite, cela nous autorise à aborder de nouveau la situation de manière plus sereine.

Justine GM-éducatrice-Spécialisée

3-5 Processus d'admission

Nous sommes en 2018, comme chaque année, confrontés à un afflux de demandes. Notre souci est d'offrir un accueil adapté à chacun et de meilleure qualité possible. C'est la mission de notre référent des admissions qui est l'interlocuteur privilégié. Il est secondé dans son travail de notre secrétaire. Ensemble, ils collectent les données, écoutent les personnes et les considèrent dans leurs attentes et demandes. Le référent des admissions se rend disponible pour assurer un suivi des demandes et répondre aux multiples interrogations des différents partenaires, familles, prescripteurs du secteur sanitaire, social et médico-social concernant les délais ou les modalités de l'admission au sein de notre service. Ce travail de lien, de prise en compte de la personne en attente, par l'écoute et parfois par des aides ponctuelles sert de socle à la construction de la relation entre le service et la personne orientée. Nous nous apercevons que cette rencontre, cette relation qui se construit durant cette période sert de prémices à l'établissement d'une confiance entre le service et l'éducateur qui sera en charge de l'accompagnement.

Les réunions collectives, ont été maintenues à raison d'une fois par mois animées par le référent et un éducateur du service, auxquelles sont invitées toutes les personnes concernées par la mise en place d'un accompagnement. Ce temps permet à chacun d'avoir une information précise et globale sur le

SAVS, ses missions et ses modalités d'intervention. Il donne des précisions sur la procédure d'admission, son organisation et ses délais et répond aux demandes particulières. Un dossier de candidature est remis à chaque candidat à l'issue de la réunion. C'est le renvoi de ce dossier qui acte l'engagement de la personne dans la liste d'attente.

Nous avons reçu en 2018, 188 notifications d'orientation vers notre SAVS. Il est à noter que les notifications reçues durant l'année en cours s'ajoutent à celles reçues les années précédentes, tant qu'elles sont valides. Ci-dessous, l'évolution du nombre de notifications reçues annuellement ces dernières années :

TOTAL 2012 :	89
TOTAL 2013 :	116
TOTAL 2014 :	150
TOTAL 2015 :	208
TOTAL 2016 :	162
TOTAL 2017 :	173
TOTAL 2018	188

Les personnes dont le démarrage de l'accompagnement a eu lieu en 2018 ont attendu en moyenne 16 mois entre la réception de leur droit à l'accompagnement par un savs et l'entrée effective dans le service.

Malgré nos efforts en termes de disponibilité et de gestion précise de la procédure d'admission, nous continuons à constater qu'il reste un écart important entre le nombre de notifications que nous recevons et nos capacités d'accueil.

3-6 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau

Le travail en réseau et en partenariat est aujourd'hui une nécessité et une évidence.

Nos actions se situant dans des domaines variés, il en est de même pour les partenariats.

Le réseau à nos yeux le plus opérant est celui qui existe, ou que nous créons, et que nous faisons vivre autour de chaque personne accompagnée. Il n'y a pas de parcours préétabli, dans lesquels les

personnes accompagnées doivent s'inscrire. C'est au contraire notre SAVS qui s'intègre au parcours de vie de chaque personne, dans une recherche de continuité et de coordination.

- Selon les secteurs d'intervention, les besoins repérés et les territoires, nos partenaires sont bien repérés. .

Selon les nécessités comme :

- **L'accès aux droits, aides diverses**, nous solliciterons les maisons du Rhône et de la Métropole, les CCAS, la CAF, la sécurité sociale, la MDMPH....

- **La santé** : nous contacterons Les CMP (Centre Médico-Psychologiques), les médecins généralistes, les autres professions médicales en libéral, les hôpitaux (dont les hôpitaux psychiatriques), les services infirmiers, les services paramédicaux, les CSAPA (Les Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).....

- **Le travail, l'insertion professionnelle** : le SUR (Service Universitaire de Réhabilitation), l'ADAPT, Cap Emploi, Pôle emploi, SAMETH (services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, financé par l'AGEFIPH) ainsi que les EA (Entreprises adaptées) et ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) qui sont nombreux dans la Métropole et le Département, gérés par les associations La Roche-Industrie Service, ADAPEI, ALGED, AGIVR, MESSIDOR, ALR (Association la Roche).... Nous avons également interpellé « les job coaches » de Messidor, qui offrent une évaluation et une assistance dans la recherche d'emploi.

- **Le logement** : Tous les bailleurs sociaux et privés, les résidences sociales et maisons relais, les appartements collectifs, d'essais, ou encore les résidences sociales et maisons relais.....

- **Les loisirs, rencontres et Culture** : Les GEM (groupes d'entraides mutuelle), les centres sociaux, les organismes de vacances adaptées, les Centres d'accueil de jour, l'association Culture pour tous.

- **L'aide à la vie quotidienne** : Les SAD (services d'aide à domicile) pour la toilette, l'entretien du logement, les portages de repas, les courses ou les sorties..... .

- Nos partenaires peuvent également se situer dans la sphère privée de la personne s'est pourquoi nous privilégions le travail avec les familles tant qu'il nous est possible de le faire. Nous proposons aux familles de prendre contact avec UNAFAM pour qu'ils puissent échanger sur leur vécu et trouver un espace adapté à leur écoute.
- Il y aussi le travail en coordination avec les services de protection juridique (L'ATMP, mais pas seulement, car nous accompagnons des personnes protégées juridiquement aussi par le GRIM, l'ASTRA, l'UDAF, l'ATR et des mandataires privés (qui peuvent être la famille...)....

- Nous travaillons aussi à des orientations en établissement pour les personnes dont la vie indépendante ne peut plus être préservée, donc en lien avec des établissements comme des Foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé (FAM), EHPAD ou foyers logement.....
- Des membres de notre équipe participent aussi autant que possible aux rencontres initiés par les CLSM (Conseils locaux de santé mentale)
- Le SAVS participe à l'inter-SAVS qui a pour but d'initier des temps d'échanges et d'élaboration entre professionnels de différents SAVS autour d'un thème établi et choisi en amont.
- Enfin rappelons que l'ATMP est un membre actif de la **Coordination 69, soins psychiques et réinsertion**.
- Ajoutons que dans le cadre d'une convention, nous sommes membres des équipes pluridisciplinaires de la MDPH, équipes qui font des propositions d'orientations à la CDAPH (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapée). Le SAVS de l'ATMP, représenté par le chef de service siège dans cette instance généralement deux après midi par trimestre.
- Enfin, le service s'est rapproché particulièrement de deux autres SAVS pour offrir une réponse adaptée et simplifiée dans l'organisation des admissions. Une commission est réalisée deux fois par an et est en lien très régulièrement pour faire le point sur les orientations adressées simultanément aux trois services.

3-7 La démarche qualité.

La démarche qualité est intégrée au fonctionnement de notre SAVS.

Le chef de service, et l'équipe éducative travaillent en concertation avec la coordonnatrice qualité de l'ATMP. Elle vise l'optimisation des actions menées au profit des personnes accompagnées par notre service.

La démarche qualité permet une évaluation permanente de la qualité du service rendu.

Allant de l'admission jusqu'à la fin de l'accompagnement, elle permet de suivre le parcours de la personne accueillie au sein du SAVS. La démarche qualité a pour objectif une traçabilité du travail réalisé en commun entre la personne concernée et les professionnels.

Les indicateurs sont posés sur le respect du processus d'admission, l'accompagnement avec le suivi de la réalisation du projet personnalisé et ses avenants, ainsi que la formalisation de la fin du suivi.

Le SAVS, qui a vu son autorisation de fonctionnement renouvelée en 2017 s'engage dans un nouveau cycle d'évaluation en commençant par l'évaluation interne. Nous avons commencé à travailler en 2018 à l'élaboration d'une grille qui servira de support à cette évaluation.

CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES

Notre service poursuit son mouvement d'évaluation permanente du fait de son public accueilli, des exigences du secteur et pour proposer aux personnes, l'accompagnement de qualité auquel elles ont droit, non seulement en fonction de leurs besoins, mais aussi selon leurs désirs et aspirations.

En lien avec la Coordination 69, nous continuerons à faire remonter aux autorités, l'accroissement des besoins en termes d'accompagnement social de personnes en difficultés en raison d'un handicap d'origine psychique, accroissement que nous constatons de mois en mois, et auquel nous aimerions être en capacité de répondre.

Nous veillerons à la prise en compte des personnes en attente d'une admission afin que ce temps soit constructif. Nous engagerons une réflexion sur la question des arrêts d'accompagnement et de ce qu'il induit chez les personnes dans la « rupture du lien » avec le référent ou le service.

Cette réflexion sera intégrée dans le travail d'actualisation du projet de service dans lequel le SAVS s'engage en 2019. Il s'agira de faire un état des lieux des actions menées et des objectifs de l'accompagnement proposé.

L'élaboration autour du projet de service permettra de poser ou re-poser ensemble les valeurs communes. Il donnera une impulsion positive pour l'année à venir et se devra d'être fédérateur pour l'ensemble du service.

Dans cette dynamique, nous ne manquerons pas d'impliquer les personnes accompagnées dans les réflexions du service, dans leur participation aux diverses actions auxquelles elles pourraient être associées (groupes d'expression, pair-aidance, écriture du projet de service...).

Ce n'est qu'en mutualisant le savoir-faire, savoir-être de chacun, quelque soit l'endroit d'où il parle, d'où il se trouve que nous pourrons être au plus prêt des réalités et des besoins du terrain. Cela nécessite un lâcher prise dans nos habitudes mais qui offrira, nous n'en doutons pas, de nombreuses possibilités et réflexions.

ANNEXE

SOCIO DEMOGRAPHIE :

EVOLUTION DEPUIS 2004

	2004 en %	2005 en %	2006 en %	2007 en %	2008 en %	2009 en %	2010 en %	2011 en %	2012 en %	2013 en %	2014 en %	2015 en %	2016 en %	2017 en %	2018 en %
SEXE															
homme	68%	65%	68%	67%	63%	63%	61%	58%	58,0%	59%	51%	53%	57%	56%	56%
femme	32%	35%	32%	33%	38%	37%	39%	42%	42,0%	41%	49%	47%	43%	44%	44%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
AGE															
20-30	27%	21%	21%	20%	21%	17%	14%	14%	14,0%	15%	14%	10%	8%	6%	6%
30-40	29%	25%	26%	25%	27%	27%	25%	21%	19,0%	25%	25%	28%	25%	28%	26%
40-50	30%	31%	29%	32%	28%	28%	25%	25%	27,0%	23%	23%	22%	25%	24%	24%
50-60	12%	19%	21%	21%	20%	19%	28%	30%	27,0%	24%	24%	28%	28%	28%	29%
plus de 60	2%	4%	3%	3%	5%	9%	7%	11%	12,0%	14%	14%	12%	14%	15%	15%
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%	100%
AGE MOYEN	39	42	41	40	41	42	42	46	46	46 ans	46 ans	46 ans	46 ans	46 ans	47 ans
LOGEMENT															
appartement individuel	65%	66%	83%	80%	78%	74%	77%	75%	75,0%	76%	79%	84%	86%	83%	83%
famille ou tiers	22%	22%	13%	12%	17%	19%	13%	10%	12,0%	9%	9%	8%	5%	8%	7%
collectif	10%	10%	3%	7%	4%	5%	9%	12%	13,0%	15%	12%	8%	9%	9%	10%
sdf	4%	2%	1%	1%	2%	3%	1%	3%	0,0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
SITUATION FAMILIALE															
célibataire	73%	73%	73%	71%	76%	74%	79,28%	76%	77,0%	81%	83%	83%	79%	79%	78%
en couple	27%	27%	27%	29%	24%	26%	20,72%	24%	23,0%	19%	17%	17%	21%	21%	22%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%	100%
ENFANTS															
oui								33%	33%	31%	28%	31%	31%	36%	38%
non								67%	67%	69%	72%	69%	69%	64%	62%
TOTAL								100%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%	100%
SUIVI "PSY"															
oui	35%	35%	40%	41%	40%	47%	44%	47%	49,0%	48%	52%	57%	58%	54%	59%
non	65%	65%	60%	59%	60%	53%	56%	53%	51,0%	52%	48%	43%	42%	46%	41%
TOTAL							100%	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%	100%
TRAVAIL															
sans	59%	60%	60%	63%	66%	65%	66%	71%	72,6%	71%	69%	71,0%	73%	61%	63%
oui milieu protégé	28%	28%	29%	26%	27%	27%	23%	20%	18,6%	18%	17%	15,0%	13%	13%	15%
oui milieu ouvert	13%	12%	11%	10%	7%	8%	11%	9%	8,8%	6%	8%	9,0%	7%	11%	8%
RETRAITES										5%	6%	5,0%	7%	15%	14%
TOTAL				100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100%	100%	100%	100%
PROTECTION JURIDIQUE															
sans mesure				22%	24%	24%	32%	34%	35,0%	43%	48%	54%	53%	55%	53%
avec mesure				78%	76%	76%	68%	66%	65,0%	57%	52%	46%	47%	45%	47%
TOTAL				100%	100%	100%	100%	100%	100,0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
dont exercée par atmp				79%	75%	73%	71%	70%	68,0%	66%	67%	60%	57%	55%	56%